

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 juillet 2020 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Mark Handschin, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présentes : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
 - a) Résolution pour l'autorisation de la tenue de la séance à huit clos
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2020**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Demande de subvention pour loisirs pour Dek Hockey
 - b) Bourse pour les finissants 2020 de la polyvalente Marcel-Landry
 - c) Autorisation pour la location des salles
 - d) Autorisation de dépense pour un but de baseball : 69.95\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Autorisation de paiement pour les factures du SSI de Venise-en-Québec : 3 340.92\$
 - b) Facturation de frais de location de l'autopompe à Henryville
 - c) Autorisation de paiement pour les factures 33 et 34 du SSI d'Henryville : 5 595.96\$
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Demande du MTQ : Régularisation du rang Lamoureux
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Appel d'offres sur SEAO pour travaux de voirie sur le rang Ste-Marie
 - b) Autorisation de dépense pour de l'asphalte : 672.68\$
 - c) Nivelage de la Montée Roy et de la Montée Lamoureux
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Renouvellement des assurances collectives
10. **VARIA**
 - a) Terrain de tennis
 - b) Prévention 2020 : autoévaluation
 - c) Ventes-débarras autorisées les 11-12 juillet et 5-6-7 septembre 2020

11. **COURRIER**

- a) Courriel du 23 juin 2020 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour le service de prévention 2021

12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux élus présents.

A) **RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui annonce que les organismes municipaux peuvent à nouveau tenir les séances du conseil ainsi que toute forme d'assemblée publique en présence des citoyennes et des citoyens. De plus, l'ouverture des soumissions peut désormais se faire en présence de témoins et des soumissionnaires, comme le prévoient les lois municipales, et ce, sans être enregistrée. Un organisme municipal peut limiter l'accès au public, ou à une partie de celui-ci, à une séance du conseil afin d'assurer le respect de la consigne de distanciation sociale de deux mètres entre les personnes. Dans un tel cas, il doit publiciser la séance dès que possible de manière à permettre au public d'en connaître le contenu. Pour toute séance qui doit comprendre une période de questions, tout organisme municipal doit également permettre aux citoyens de transmettre des questions écrites aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-133 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyée par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

QUE la séance soit enregistrée en format audio tel que demandé par la ministre de la Santé et des Services sociaux. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-07-134 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. M. Morin demande des ajouts dans le point 6. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-135 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2020. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS

***** AU 7 JUILLET 2020 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
L2000089	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF 22 MAI-5 JUIN	389,35 \$
C2007685	A.D.M.Q.	COURS 3 - BUDGET MUNICIPAL	448,40 \$
C2007705	MEDIAL CONSEIL	FORFAIT SEMESTRIEL JUILL. 2020	278,95 \$
C2007687	ÉDITIONS JURIDIQUES FD	ACCES ANNUEL LM SERV NUMÉRIQUE	123,31 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	EAU	(4,51) \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	RÉPARER GICLEUR	1,73 \$
C2007690	GARAGE LÉO LORD	OUVRAGE SUR GRUE PICK UP	377,68 \$
C2007697	PAPETERIE COWANSVILLE IN	CARTOUCHES ENCRE CASERNE	259,80 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	EAU POMPIERS RG DUSSAULT	15,96 \$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE			
C2007696	ENVIRO5	NETTOYAGE PUISARD ET VANNE	1 494,68 \$
C2007700	J.L.M. INC.	BALAYAGE DE RUE 2020	229,95 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	PIÈCES RÉPARER CAMION	6,07 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	PIÈCE POUR TREUIL CAMION	16,07 \$
C2007698	MARTECH INC.	ENSEIGNES ET DECALQUES	126,76 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	GANTS (GARAGE)	27,57 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	PILES SIGNALISATION LUMINEUSE	33,30 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	PILES LAMPE DE POCHE	24,10 \$
C2007689	MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	ASSAIN. 1ER TRIMESTRE 2020	118,70 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	BATTERIE PM1	155,16 \$
C2007696	ENVIRO5	VIDER FOSSE 594 RG STE-MARIE	240,30 \$

LOISIRS ET CULTURE

C2007702	GROUPE GFE INC.	VÉRIF.ANNUELLE + EXTINCTEURS	534,63 \$
C2007695	COOP DES MONTÉRÉGIENNES	POISON SOURIS	21,82 \$
C2007706	MMI	POTEAUX FILET TENNIS	383,36 \$
C2007701	MOTOSPORT G. & L. ENR.	RÉPARER TAILLE-BORDURE	57,38 \$
C2007699	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAM	MARRONIER ET FLEURS	304,68 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	INSTAL.TENNIS/REMPL.POUBELLE	184,86 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	FIL POUR TAILLE BORDURE	9,18 \$
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	REMPLETER 2 POUBELLES	16,05 \$
		TOTAL	11 638,06 \$

2020-07-136 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyée par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 11 638.06\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	JUILLET 2020	3 357,53\$	
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	JUIN 2020	6 743,98\$	
L2000085	L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRES	105,78 \$
C2007704	SOLUTION BUROTIC 360	LOCATION PHOTOCOPIEUR	510,49 \$
L2000087	CHAUFFAGE P. GOSSELIN	DIESEL TRACTEURS	390,89 \$
C2007691	GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	57,00 \$
L2000084	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	338,41 \$
C2007686	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU - MAI 2020	147,75 \$
C2007686	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU JUIN 2020	406,44 \$
L2000084	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.PM1	508,39 \$
L2000083	MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JUILLET 2020	5 854,35 \$
L2000083	MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP DIGUES & STATIONS POMPAGE	20 475,18 \$
L2000086	GESTIM INC.	SERV.INSPECTION JUIN 2020	2 567,16 \$
L2000083	MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP - ADMIN JUILLET	46 296,83 \$
L2000084	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	335,64 \$
L2000084	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	888,35 \$
L2000084	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	546,92 \$
L2000084	HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	82,98 \$
L2000084	HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIOTHÈQUE	273,40 \$
L2000091	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES JUIN 2020	325,00 \$
L2000088	RECEVEUR GÉNÉRAL	RÉF.:265454223RI	323,27 \$
C2007693	FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR-COLLECTIVE JUILLET	1 803,41 \$
		TOTAL	92 339,15 \$

PAR RÉOLUTION

C2007688	RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	SERV.TPI 29 MARS AU 23 MAI	1 515,00 \$
C2007692	MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	PLANIF. STRAT. ICARIUM 50%	1 929,15 \$
L2000090	OUELLETTE SUZANE	HONOR.PROF.JUIN 2020	870,00 \$
C2007694	ANDRÉ PARIS INC.	FAUCHAGE LEVÉES CHEMIN 1/2	1 052,02 \$
C2007703	AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS B	FLEURS CTR, ENTRÉES 2020	349,00 \$
C2007703	AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS B	PLANTATION FLEURS 2020	75,00 \$

TOTAL

5 790,17 \$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LOISIRS POUR DEK HOCKEY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un remboursement de 30% pour les activités sportives pour enfant jusqu'à concurrence de 500\$ par famille;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement pour du Dek Hockey;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-137 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser 30\$ à Mme Jessica Longpré pour le Dek Hockey de son fils. **ADOPTÉE.**

B) BOURSE POUR LES FINISSANTS 2020 DE LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé un montant de 250.00\$ pour la collation des grades 2020 de la polyvalente Marcel-Landry;

CONSIDÉRANT QUE dû au COVID-19, cette activité n'a pas eu lieu et que la polyvalente nous a retourné notre chèque;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-138 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le chèque émis à la polyvalente soit annulé;

QUE des chèques au montant de 50.00 \$ chacun soient émis et transmis avec une lettre de félicitations de la part du conseil municipal aux 5 élèves finissants habitant sur notre territoire pour un total de 250.00\$. **ADOPTÉE.**

C) AUTORISATION POUR LA LOCATION DES SALLES

CONSIDÉRANT QU'EN avril dernier, le conseil municipal a annulé toutes les locations de salle jusqu'en août du au COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 25 juin dernier comme quoi la location de salle est maintenant autorisée pour des groupes de 50 personnes et moins, selon la capacité de la salle et selon les critères de distanciation sociale de 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-139 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyée par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les salles soient à nouveau disponibles pour la location et qu'un engagement soit ajouté dans les contrats de location concernant les mesures sanitaires à respecter en

vigueur lors du jour de l'évènement telles que déterminées par le Gouvernement et la municipalité;

QUE le futur locataire soit au courant que la municipalité peut annuler la location en tout temps, sans devoir verser d'indemnité ou de compensation quelconque, dans le cas où des mesures sanitaires imposées par le gouvernement empêcheraient ou limiteraient (ou risquent fortement d'empêcher ou de limiter) la possibilité de tenir un rassemblement le jour de l'évènement.

D) **AUTORISATION DE DÉPENSE POUR UN BUT DE BASEBALL : 69.95\$**

2020-07-140 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un but de baseball au montant de 69.95\$ + taxes et frais de transport. **ADOPTÉE.**

E) **COMPENSATION À LA LIGNE DE BASEBALL DE SAVREVOIS**

CONSIDÉRANT l'éclairage déficient du terrain de balle depuis le début de leur location;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-141 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'utilisation gratuite du terrain pour une soirée à la fin de leur location. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FACTURES DU SSI DE VENISE-EN-QUÉBEC : 3 340.92\$**

Ce point est retiré de l'ordre du jour à la demande du maire, Martin Thibert.

B) **FACTURATION DE FRAIS DE LOCATION DE L'AUTOPOMPE À HENRYVILLE**

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de Henryville de mettre fin unilatéralement aux négociations concernant une délégation de pouvoir du service des incendies à la municipalité de Saint-Sébastien tel que signifié par la résolution 7304-04-2020 en date du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'utilisation exclusive de l'autopompe 244 de la municipalité de Saint-Sébastien par le service des incendies de la municipalité de Henryville pour la période du 1^{er} janvier au 8 avril 2020 (date du retour de l'autopompe 244 à la caserne de Saint-Sébastien);

CONSIDÉRANT l'entreposage de l'autopompe 245 de la municipalité de Henryville à la caserne de Saint-Sébastien durant cette même période;

CONSIDÉRANT QUE l'autopompe 245 n'était pas fonctionnelle durant cette période puisqu'elle avait été délestée de tout son équipement;

CONSIDÉRANT les factures # 27 et 28 totalisant 7 161,55\$ de la municipalité de Henryville à la municipalité de Saint-Sébastien pour couvrir les frais encourus par le

service des incendies de Henryville pour assurer la couverture incendie à la municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT la confirmation écrite émanant de la directrice générale de la municipalité de Henryville, en date du 25 mai 2020, qui assurait que «*non pas d'autres factures*» pour les services offerts en sécurité incendie 2020 par la municipalité de Henryville;

CONSIDÉRANT QUE 15 jours plus tard et malgré l'assurance donnée par la directrice générale de Henryville, la municipalité de Henryville a fait parvenir à la municipalité de Saint-Sébastien, en date du 9 juin 2020, les factures #33, #34 et # 40 totalisant 3 145.96\$;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-142 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE des frais journaliers soient appliqués pour la location de l'autopompe 244 à la municipalité de Henryville, à hauteur de 150\$ par jour, représentant la somme de 14 700. \$ pour cette période du 1^{er} janvier au 8 avril 2020;

QU'UN crédit de 35 % représentant la part proportionnelle attribuable à la municipalité de Saint-Sébastien pour sa couverture de service d'incendie, soit un montant de 5 145.\$ soit appliqué à cette location;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien fasse grâce à la municipalité de Henryville de tout frais pour l'entreposage de l'autopompe 245 dans sa caserne durant ladite période;

QUE soit appliqué un crédit de 7 161,55\$ représentant les frais exigés par la municipalité de Henryville dans ses factures # 27 et 28;

QUE soit appliqué un crédit de 3 145.96\$ représentant les montants exigés par Henryville pour les factures #33, #34 et # 40;

QU'UNE facture détaillée se soldant par un crédit de 752.51\$ soit émise à la municipalité de Henryville pour couvrir la totalité de toutes les sommes d'argent dues en fonction des services d'incendie rendus mutuellement dans la période de négociations qui s'est terminée le 7 avril 2020.

QU'UN chèque au montant de 752.51\$ soit émis à la municipalité en mentionnant que son encaissement signifie un paiement complet et final de tous les frais reliés à ladite période.

C) RÉVISION DES FACTURES 27 ET 28 DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-142 de la municipalité de Saint-Sébastien mentionnant les frais de location de l'autopompe à Henryville;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-143 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler le chèque no. 7679 au montant de 5 726.56\$ émis pour le paiement des factures 27 et 28.

D) AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FACTURES 33 ET 34 DU SSI D'HENRYVILLE : 5 595.96\$

Dû à la résolution 2020-07-142, ce point devient non avenue.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE DU MTQ : RÉGULARISATION DU RANG LAMOUREUX

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande du Ministère des Transports du Québec demandant à la municipalité de Saint-Sébastien et à la municipalité D'Henryville de régulariser l'emprise du rang Lamoureux et de la Montée Roy;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport du Québec doit faire des travaux de réparation sur le pont passant au-dessus du cours d'eau Adams;

CONSIDÉRANT QUE le rang Lamoureux appartient à la municipalité d'Henryville et que la partie de la Montée Roy appartient à Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT l'aperçu des honoraires effectué par l'arpenteur Daniel Jodoin à la demande du Ministère du Transport du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-144 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de régulariser la situation sur son territoire;

QUE l'entretien du rang Lamoureux demeure à la charge de la municipalité d'Henryville;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien paie seulement les coûts pour son territoire.

B) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. ROBERT DESROCHES

CONSIDÉRANT QUE M. Desroches a fait une demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel existant;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement déjà construit n'est pas conforme quant à la superficie maximale autorisée;

CONSIDÉRANT QUE M. Desroches n'a pas demandé de permis de construction pour son agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a décidé que la demande de dérogation mineure était irrecevable dû au non-respect des critères d'admissibilités et que le comité a remis le dossier dans les mains du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-145 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure de 101.4 mètres carrés alors que la norme applicable est de 100 mètres carrés pour un bâtiment accessoire résidentiel selon le règlement de zonage portant le numéro 396.

QUE le conseil municipal ne cautionne pas un tel comportement.

Suite à l'assemblée, il a été porté à notre attention que le processus de dérogation mineure doit être fait en entier même si le Comité consultatif en urbanisme refuse de se prononcer car la demande de dérogation mineure est irrecevable. Cette résolution sera abrogée à la prochaine séance et une consultation publique aura lieu le 4 août 2020 à 19h30. Toute personne intéressée relativement au dossier sera entendue par le conseil municipal.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RANG STE- MARIE

2020-07-146 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un appel d'offres soit affiché sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour les travaux de voirie du rang Ste-Marie. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR DE L'ASPHALTE : 672.68\$

2020-07-147 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'asphalte chez BMR au montant de 672.68\$. ADOPTÉE.

C) NIVELAGE DE LA MONTÉE ROY ET DE LA MONTÉE LAMOUREUX

2020-07-148 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le nivelage de la Montée Lamoureux effectué par JA Beaudoin Construction Ltée au montant de 150\$/heure sous la surveillance du responsable de voirie. ADOPTÉE.

D) DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES

CONSIDÉRANT QUE la déchiqueteuse à branches située à Henryville appartient à plusieurs municipalités dont Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-149 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité d'Henryville remettre la déchiqueteuse à notre employé de voirie lorsque celui-ci la demande;

QUE la municipalité d'Henryville nous prouve qu'elle est la seule propriétaire de la déchiqueteuse si nécessaire. ADOPTÉE.

E) USEP

CONSIDÉRANT la réception de la résolution no. 7403-07-2020 de la municipalité d'Henryville mentionnant que la municipalité de Saint-Sébastien et d'Henryville doivent s'entendre sur l'objectif à court terme et demande à FNX-Innov de fournir un nouvel échéancier pour la réalisation de la construction des nouvelles infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-150 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE mettre à l'étude la continuité d'un projet d'usine d'épuration des eaux commune aux deux municipalités;

DE fournir à la municipalité d'Henryville une réponse dans les plus brefs délais;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien désire recevoir un rapport concernant les travaux d'installation de l'échantillonneur tel que demandé par l'ingénieur à l'usine actuelle.

ADOPTÉE.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Financière Manuvie), pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021, sont diminuées;

EN CONSÉQUENCE :

2020-07-151 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021. ADOPTÉE.

B) NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DES DOSSIERS EN LIEN AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE

2020-07-152 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyée par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer le conseiller Mark Handschin responsable des dossiers en lien avec la municipalité d'Henryville. ADOPTÉE.

10. VARIA

A) TERRAIN DE TENNIS

La directrice générale par intérim mentionne qu'un filet de tennis a été installé sur la patinoire. Il est disponible pour tous en tout temps. Ceux qui aimeraient se servir de la surface multifonction pour un autre sport sont invités à aviser le personnel de la municipalité d'avance sur les heures de bureau.

B) PRÉVENTION 2020 : AUTOÉVALUATION

La directrice générale par intérim mentionne que vous recevrez par la poste une autoévaluation concernant la prévention résidentielle en matière de sécurité

incendie. Cela s'explique par le fait que la municipalité n'a pas assez de pompiers pour effectuer les visites ainsi la pandémie relative au Covid-19 qui nous empêche de faire des visites. Cette autoévaluation devra être retournée à la municipalité.

Également, vous pouvez contacter l'inspectrice municipale si vous désirez faire inspecter vos installations de piscine sur les heures de bureau.

**C) VENTES-DÉBARRAS AUTORISÉES LES 11-12 JUILLET ET 5-6-7
SEPTEMBRE 2020**

Le maire mentionne que le conseil a décidé d'ouvrir deux fins de semaine pour les ventes-débarras soit les mêmes que la municipalité de Venise-en-Québec. Vous n'aurez pas besoin de permis pour ces fins de semaine.

La directrice générale par intérim mentionne que les citoyens décidant de faire une vente de garage sont responsables d'appliquer les mesures sanitaires reliées au Covid-19.

11. COURRIER

**A) COURRIEL DU 23 JUIN 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION 2021**

La directrice générale par intérim mentionne avoir reçu une résolution de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville mentionnant offrir à nouveau le service de prévention pour 2021. Nous recevrons les conditions de renouvellement de l'entente d'ici le 31 juillet prochain.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La directrice générale mentionne que maintenant les citoyens sont invités à poser leurs questions par écrit aux membres du conseil s'ils ne viennent pas en séance publique.

Elle mentionne avoir reçu une demande de d'appui de la part de Michel Campbell pour un projet de duplex sur une propriété présentement à vendre dans la municipalité. Une modification règlementaire devra être effectuée sur la zone visée si M. Campbell décide de concrétiser ce projet. La municipalité lui fera parvenir une lettre mentionnant que le conseil est favorable à un tel projet, le tout conditionnellement au respect des règlements municipaux et des diverses autorisations à recevoir.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-07-153 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h46. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim